



DÉCLARATION DE CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE L'ASEAB

Assemblée générale du 26/02/2026

Je, soussigné, (NOM et prénom) :

Numéro d'adhérent ASEAB (en haut à droite sur le bulletin d'adhésion) :
ou numéro de licence FCD :

déclare ma candidature pour l'élection au comité directeur de l'ASEAB lors de l'assemblée générale du 26 février 2026.

Si je suis élu, je suis informé que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération des clubs de la défense aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Fait à _____ Le _____ / _____ /2026

Signature :

NOTA :

Statutairement, le comité directeur doit être composé de 12 membres minimum et de 16 maximum. Il est important de le compléter au maximum possible afin de pouvoir mettre en place un bureau complet (toujours statutairement, le bureau ne pouvant être majoritaire au sein du comité directeur, le nombre de membres du bureau doit être strictement inférieur à la moitié du nombre de membres du CODIR).

Le CODIR doit être constitué de 16 membres afin d'avoir un bureau constitué par le président, un ou deux vice-présidents, le trésorier, le trésorier adjoint, le secrétaire et le secrétaire adjoint.

Les actions des membres du CODIR sont diverses et variées comme la gestion du site internet, la gestion de l'inventaire, la gestion des assurances, la gestion des adhésions, la participation aux réunion du CODIR...

- *Poste envisagé par le postulant :*
 - *Membre du Comité directeur*
 - *Secrétaire*
 - *Secrétaire adjoint*
 - *Président*
 - *Poste de vice-président*
 - *Trésorier*
 - *Trésorier adjoint*